

vêques de votre pays s'étaient réunis, selon Notre désir à eux communiqué par la S. Congrégation de la Propagande, afin que, après avoir consulté leurs suffragants, ils tinssent conseil et délibérassent sur la meilleure manière de pourvoir aux besoins des enfants catholiques qui fréquentent les écoles publiques au lieu des écoles catholiques. Ce que vous avez sagement décidé dans cette réunion plut à l'Archevêque de Lépante qui, ayant justement loué votre prudence, exprima l'opinion que les résultats de ces décrets seraient très utiles. Lequel jugement Nous confirmons volontiers, et à vous et aux autres Prélats réunis avec vous, Nous accordons des louanges de ce que vous avez répondu, avec à-propos, à Nos conseils et à notre attente. Mais en même temps, ce Vénéral Frère, voulant régler, comme c'était Notre désir, les questions concernant la bonne instruction de la jeunesse, à propos de laquelle, comme Nous venons de le dire, on discutait publiquement avec vivacité et passion, vous soumit certaines propositions formulées par lui-même, se rapportant à la fois aux principes et à leur application pratique. La réunion des archevêques ayant mûrement délibéré sur la signification et la portée de ces propositions, demanda certaines explications et certaines modifications, ce que l'archevêque de Lépante accorda volontiers. Puis l'honorable réunion mit fin à ses travaux par une expression de gratitude et de satisfaction relativement à la manière dont Notre délégué s'était acquitté de la charge que Nous lui avions confiée. Toutes ces choses, Nous les constatons par les minutes de la réunion que vous avez eu soin de Nous communiquer.

Mais ces propositions de Notre délégué ayant été mal à propos livrées à la publicité, les esprits ont été aussitôt enflammés et de nouvelles discussions se sont engagées ; et, tant à cause de fausses interprétations que de malignes insinuations répandues par les journaux, ces discussions s'étendirent et devinrent plus graves. Alors, certains évêques de votre pays, soit qu'ils fussent mécontents des interprétations que l'on donnait à quelques-unes de ces propositions, soit qu'ils redoutassent le mal que, selon leur sentiment, les âmes pouvaient en souffrir, Nous firent connaître en confiance la cause de leurs inquiétudes. Et Nous, Nous souvenant que le salut des âmes est la première loi que Nous devons considérer, voulant, en même temps, vous donner un nouveau gage de Notre vigilante charité, Nous avons demandé à chacun de vous de Nous faire connaître librement, par lettre particulière,